

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-10-11

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 14
Exprimées par pouvoirs : 14
Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Nicole PELOUX, Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Pierre COMBES, Frédéric ROUX à Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

Délégué-es excusé-es

Philippe CAHN, Michel ROLLAND, Lionel TARDY, Yann TRACOL

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Système d'Information Territorial (S.I.T.) des Parcs naturels régionaux de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – Ajustement des modalités d'adhésion

Rapport :

La Présidente rappelle que le Bureau syndical a délibéré le 28 janvier 2022 pour intégrer le dispositif mutualisé de Système d'Information Territoriale (SIT) animé par l'interparc Provence Alpes Côte d'Azur, dans les conditions suivantes :

1. Participation financière annuelle à hauteur de 10 000 € pour le renforcement de l'équipe technique gérant et animant le SIT
2. Participation financière annuelle à hauteur de 5 000 € pour le dispositif de structuration et de stockage des données

Ce second volet, qui concerne budget annuel de maintenance/hébergement/maintien des services et licences nécessaires au fonctionnement du SIT Interparc a évolué en raison de l'intégration de la cotisation au Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE). Il y a donc lieu de revoir à la hausse la participation dédiée au dispositif de structuration et de stockage des données à hauteur de 5 600 € par an.

Délibération

- ◆ Considérant la demande de l'interparc PACA ;
- ◆ Considérant l'orientation III.4 de la charte « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Dit** que la participation financière annuelle à hauteur de 10 000 € pour le renforcement de l'équipe technique gérant et animant le SIT est inchangée ;
- **Valide** le montant de la cotisation annuelle au SIT PACA pour le dispositif de structuration et de stockage des données à hauteur de 5 600 € ;
- **Approuve** la nouvelle convention cadre jointe en annexe couvrant une période de 3 ans à compter de sa signature ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

